

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté du pôle ressources et accompagnement - mission suivi des dossiers réservés n°03/2022 du 20 juin 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne du 10 novembre 2022 portant changement de fonction de monsieur Stéphane Delplanque à compter du 1^{er} novembre 2022,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} novembre 2022, monsieur Stéphane Delplanque, technicien principal de 1^{ère} classe, est chargé des fonctions d'adjoint au responsable d'unité routes et mobilités – maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois- pôle aménagement et développement territorial.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **20 DEC. 2022**

Le Président du Conseil départemental,
Pour le Président du Conseil départemental
La Directrice des Ressources Humaines


Caroline MEZIÈRE
Jean-Claude LEROY